

SOMMAIRE

Page 1 : Editorial

Page 2 : Hausse de la CSG

Exonération de la
taxe d'habitation

Page 3 : Aides à domicile et
maisons de retraite

Allocataire amiante
préjudice d'anxiété

Page 4 : Engagement social
des retraités

Retraites : un sys-
tème par points en
marche arrière

EDITORIAL

Un syndicalisme retraité utile pour une réelle reconnaissance des retraités dans la société



Le quinquennat qui débute est lourd de menaces pour les acquis sociaux, les droits des salariés, des retraités, des privés d'emploi. Nous avons besoin de travailler à une large mobilisation de toutes celles et ceux syndiqué(e)s ou pas qui aspirent à faire reculer l'ultralibéralisme et le pouvoir de la finance. Les retraités doivent participer à construire une société plus juste, démocratique, sociale et écologique.

Car une fois de plus, la santé, la protection sociale, le code du travail, le pouvoir d'achat (avec l'augmentation de la CSG de 1,7%) sont promis à la baisse. Face à un président de la République (élu par seulement 18% des français) déterminé à appliquer un programme rétrograde favorable à la finance, il est aujourd'hui, plus qu'hier, nécessaire de faire converger les luttes pour transformer la société.

Dans une approche intergénérationnelle les retraités doivent participer et jouer un rôle moteur dans la volonté de maintenir et d'améliorer les acquis sociaux conquis par nos luttes. Nous devons prendre la mesure des enjeux qui nous attendent car le programme de Macron est calqué sur les préconisations de Bruxelles.

En effet, rien dans son programme sur la répartition des richesses, sur l'argent des banques et des entreprises, rien sur l'augmentation des minimas sociaux, sur une véritable stratégie industrielle créatrice d'emplois stables et bien rémunérés.

Son programme flatte la réussite individuelle, la concurrence entre salariés, pour mieux augmenter les inégalités sociales.

Nous avons besoin d'un syndicalisme retraité fort, d'une continuité syndicale efficace, en organisant une réunion par région comme l'ont fait les militants FNTE de la région Auvergne/Rhône-Alpes le 4 Juillet 2017, où retraités et actifs ont débattu de l'importance de rester syndiqué à la retraite.

C'est donc maintenant dans la rue que le débat doit avoir lieu pour faire reculer les projets de ce gouvernement, entre autre, celui de la destruction de la Sécurité Sociale.

La CGT appelle les actifs, les retraités, les privés d'emploi au rassemblement dans les luttes le plus large possible dès les 12 et 28 septembre 2017.

C'est une grande lutte qui attend notre UFR mais ensemble, tous ensemble tout est possible.

Michel Camatte
Responsable UFR. Membre du BF.



FÉDÉRATION NATIONALE
DES TRAVAILLEURS
DE L'ÉTAT

263, rue de Paris
Case 541
93515 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 55 82 89 00
Fax : 01 55 82 89 01
E-mail : trav-etat@cgt.fr

▼ HAUSSE DE LA CSG, UN COUP TERRIBLE SUR LE POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉS

Rappel des prélèvements sociaux effectués sur la pension :

La CSG (Contribution Sociale Généralisée) fixée à 6,6% pour les retraités dont le revenu fiscal de référence (revenu 2015, imposition 2016) est supérieur à 14 373 euros, majoré de 3839 euros par demi-part supplémentaire, soit 22 051 euros pour un ménage.

CSG fixée à 3,8% pour les retraités dont le revenu fiscal de référence (revenu 2015, imposition 2016) est inférieur au plafond ci-dessus, mais supérieur à 10 996 euros, majoré de 2936 euros par demi-part supplémentaire, soit 16 868 euros pour un ménage.

La RDS (Contribution au Remboursement de la dette sociale) fixé à 0,5% pour tous.

Exonération de CSG et RDS pour les retraités dont le revenu fiscal de référence (revenu 2015, imposition 2016) est inférieur à 10 996 euros,

majoré de 2936 euros par demi-part supplémentaire, soit 16 868 euros pour un ménage.

La Casa (Caisse additionnelle de solidarité pour l'autonomie) fixé à 0,3% (depuis le 1er avril 2013) sur les pensions de retraite, de préretraite (allocation amiante), et sur les pensions d'invalidité ; exonération si le revenu fiscal de référence 2014 (déclaration 2015) est inférieur ou égal à 14 375 euros, majoré de 3838 euros par demi-part supplémentaire, soit 22 051 euros pour un ménage.

En projetant d'augmenter la CSG de 1,7% de la pension mensuelle brute, le gouvernement va pénaliser l'ensemble des retraités (60% d'entre eux, soit 8 millions) soumis au taux plein de CSG (6,6%).

Des exemples : un retraité qui touche 1300 euros de pension mensuelle brute, perte en CSG, pension diminuée de

22 euros/mois.

Un retraité qui touche 2000 euros de pension mensuelle brute - Perte en CSG, pension diminuée **34 euros/mois.** Les 40% restants, exonérés de CSG ou soumis à la CSG à taux réduit (3,8%) seront épargnés par la hausse.

L'ensemble des organisations syndicales de retraités, à la seule exception de la CFDT, refuse cette patente, dans une lettre ouverte envoyée au Président de la République.

L'intersyndicale a rappelé au président Macron que les personnes en retraite ont subi, depuis plusieurs années, une baisse des revenus, sous le double effet du gel des pensions et de l'augmentation de leur fiscalité spécifique et ce n'est pas en prenant dans la poche des retraités que l'on pourrait redonner du pouvoir d'achat aux actifs.

Gilles LE MIGNON

▼ EXONÉRATION DE LA TAXE D'HABITATION POUR 80% DES FRANÇAIS BONNE OU MAUVAISE NOUVELLE ?

Sur le papier, cette proposition du président Macron devrait réjouir beaucoup de contribuables.

Aujourd'hui, seuls les foyers aux très faibles revenus sont exonérés, ce qui correspond à un revenu fiscal de référence pour 2016 inférieur à 1800 euros, plus 2859 euros pour chaque demi-part supplémentaire.

Avec la nouvelle réforme les ménages dont le revenu fiscal de référence par an et par part fiscale est inférieur à 20 000 euros, les retraités ne seraient plus assujettis à cette taxe.

La CGT est bien consciente de l'injustice de la taxe d'habitation qui ne dépend en effet aucunement du revenu perçu par les contribuables. Dans certaines situations, la fiscalité directe locale tend même à être régressive par rapport aux revenus.

La taxe d'habitation représente

36% des ressources propres des communes et intercommunalités et sa suppression entraînerait une grande précarité de financement pour leurs fonctionnements et leurs investissements.

En fait, il faut réformer les impôts locaux des particuliers par une révision juste des valeurs locatives et une réelle prise en compte des revenus dans le calcul de cet impôt.

Il est également nécessaire de réformer la fiscalité dans son ensemble puisque la politique budgétaire de l'État a un impact direct sur les collectivités. Et surtout, pour garantir le

pouvoir d'achat des retraités il faut augmenter nos pensions bloquées depuis octobre 2013. Pas de pensions inférieures à 1800 euros.

Plus que jamais contre ce gouvernement libéral, notre détermination, nos luttes en lien avec les actifs, les chômeurs, les précaires sont indispensables afin de faire aboutir nos revendications.

Gilles MUR



▼ AIDES À DOMICILE ET MAISONS DE RETRAITE : SITUATIONS INTENABLES !

Les acteurs de l'aide et des soins à domicile attendent des réponses rapides sur les mesures politiques que le gouvernement veut mettre en œuvre.

La consultation menée par l'inter-syndicale retraitée exprime trois remarques :

- la baisse du pouvoir d'achat, comme le confirme IPSOS avec 88 % de mécontents,
- les politiques publiques de ces dernières années ont ignoré la situation des retraités,
- le plan d'aide pour un maintien à domicile ou dans un accueil en établissement sont insuffisants.

Va-t-on permettre aux pouvoirs publics de laisser le retraité et la famille gérer seuls, la prise en charge de la perte d'autonomie ouverte à l'assurantiel ? Les politiques s'attaquent au patrimoine des retraités (Maison, appartement...) pour payer les frais

d'établissement et baisser les aides sociales.

Les retraités ont été complètement oubliés durant la dernière campagne électorale. Il y a donc urgence à reconnaître ce secteur qui répond aux besoins d'une population et à lui donner les moyens financiers, secteur créateur de véritables emplois qualifiés. D'où la nécessité d'avoir un grand service public avec du personnel formé, qualifié, correctement rémunéré et en nombre suffisant.



La réforme de la tarification des maisons de retraite, adoptée par le précédent gouvernement, a un goût amer pour les EHPAD*. Face à la situation économique déjà très tendue, leurs budgets vont fondre de 200 millions d'euros selon la Fédération Hospitalière de France (FHF). Jusqu'alors fixée dans les négociations avec les Conseils Départementaux en fonction des particularités des établissements, **la tarification des soins fera désormais l'objet d'une moyenne départementale.**

Le financement de la perte d'autonomie doit relever de la Sécurité Sociale. La Société doit répondre aux besoins évolutifs pour l'allongement de la durée de vie. **À nous tous de nous mobiliser pour que nos propositions deviennent la réalité de demain.**

Gilda PEYRE

*EHPAD : Etablissement hébergement personnes âgées dépendantes.

▼ ALLOCATAIRE AMIANTE PRÉJUDICE D'ANXIÉTÉ... LES CHOSES BOUGENT

Les procédures de préjudice d'anxiété avancent à grand pas et positivement, pour les personnels des DCN partis avec le décret amiante (ACAATA).

En effet, récemment, plusieurs tribunaux administratifs ont donné un avis favorable.

À Caen, l'État a été condamné à payer à hauteur de 8000 euros par personne le préjudice d'anxiété aux 122 ex-salariés de DCN ayant travaillé sur le site de Cherbourg. L'État, et c'est une première, ne fera pas appel de cette décision. À Rennes, les dossiers de 193 ouvriers de DCNS Lorient et Brest

ont été étudiés au mois de juin. Le tribunal rendra ses décisions fin juillet, et de façon individuelle, sur la totalité des jugements.

Les avocats, dans les différentes procédures, se sont appuyés sur la jurisprudence et une décision du Conseil d'État datant du 31 mars 2017, qui reconnaît, de facto, le préjudice d'anxiété pour les ouvriers d'État admis à l'allocation spécifique de cessation d'activité.

Rappelons que pour faire un dossier pour préjudice d'anxiété, il ne faut pas être malade.

Plusieurs pièces sont nécessaires à la constitution des requêtes (Certificat de travail,

relevé de carrière mentionnant lieux et dates d'expositions à l'amiante, certificat médical attestant seulement d'une anxiété, tout compte rendu d'examens de contrôle, témoignages de proches et collègues de travail...)

En moyenne, le barème d'indemnisations est de 8000 euros.

Si vous êtes concernés par cette procédure, et pour de plus amples renseignements, adressez-vous à vos sections et syndicat de retraités.

Gilles LE MIGNON

▼ ENGAGEMENT SOCIAL DES RETRAITÉS : UNE NÉCESSITÉ !

Les retraités par leur engagement social et militant ont permis de grandes avancées sociales en 1936 avec les accords Matignon, en 1945 avec la mise en œuvre du programme du Conseil National de la Résistance, le film " les Jours Heureux " met en lumière le programme du C.N.R., en 1968 avec les accords de Grenelle...

Ces conquêtes basées sur des principes de justice, d'équité, d'émancipation, de solidarité interprofessionnelle et intergénérationnelle, sont sans cesse remises en cause par un patronat avide de profits. Elles sont grignotées par des gouvernants de plus en plus sensibles aux thèses du libéralisme échevelé, qu'au respect de la dignité de celles et ceux qui par leur travail permettent la création de

richesses dont la redistribution se fait à leurs dépens.

Par leur engagement bénévole, les retraités font vivre de nombreuses associations de votre circonscription, ouvertes à tous, maintenant des liens sociaux et intergénérationnels qui animent et dynamisent la vie de nos quartiers et de nos communes.

Vous comprendrez facilement que s'entendre dire que les retraités sont des nantis, qu'il y a pénurie des moyens financiers, soit perçu comme une insulte, une atteinte grave à notre dignité.

Les éléments comme :

- le blocage des pensions,
- la dématérialisation des documents administratifs,
- la concentration des services publics,
- la multiplication des normes,
- l'éloignement des centres de soins,
- la désindustrialisation et son

cortège de perte d'emplois qualifiés...

- les déremboursements de médicaments,
- le coût des séjours en maison de retraite,
sont autant d'obstacles pour nous permettre de vivre dignement notre situation de retraités.

Face à la casse industrielle, au démantèlement des services publics (Santé, territoriaux, énergie, SNCF, poste...) les retraités CGT des Travailleurs de l'État réaffirment leur volonté de vivre dignement leur retraite. Ils interpellent les députés élus pour leur faire part de leurs revendications afin que notre société soit une société de justice, de partage, de solidarité.

Ne soyons pas des syndiqués observateurs mais des syndiqués acteurs.

Daniel CHOLET

▼ RETRAITES : UN SYSTÈME PAR POINTS EN MARCHÉ ARRIÈRE

Emmanuel Macron dans son programme a annoncé « que la question des retraites n'est plus un problème financier ». Il ne devrait donc pas changer encore une fois, un paramètre comme la durée de cotisation ou l'âge de départ, ni sortir de la retraite par répartition.

Il veut transformer le système en retraite par points « ou en compte notionnel ». Les cotisations seront inscrites sur un compte individuel et revalorisées chaque année en fonction des salaires. Le total des droits accumulés sera converti en points pour le calcul de la retraite à l'aide d'un coefficient de conversion, fonction de l'âge de départ et de l'année de naissance.

Cette variante de régime par points pourrait sembler séduisante si elle n'était pas redoutable en instituant un droit proportionnel à la cotisation. Actuellement, seuls les salaires sont assujettis à cotisations, pas la maladie, le chômage ou la maternité. Le système Macron pour ces périodes n'ouvrirait aucun droit à la retraite ce qui n'est pas

le cas actuellement.

Un tel système est déjà en place en Suède où depuis 2012, les actifs doivent travailler jusqu'à 75 ans pour espérer le même niveau de retraite qu'en 2011.

Combiné aux précédentes réformes qui ont allongé la durée de cotisation et repoussé l'âge de départ en retraite, ce nouveau système imposerait à chaque salarié de prendre la décision pour maintenir un niveau de retraite décent et pour les jeunes générations de prendre des dispositifs assuranciers pour espérer améliorer leur niveau de vie, quand ils pourront se les payer !

Émile GONDRAN

